

Paris, le 01/09/2005

LOGEMENT SOCIAL : NON ASSISTANCE A PERSONNES EN DANGER

Hier, mercredi 31 août un nouvel incendie (le 3^{ème} de la saison !) s'est déclaré dans le IV^{ème} arrondissement ne faisant heureusement aucune victime contrairement aux 2 sinistres précédents coûtant la vie à 24 personnes.

Que faut-il attendre pour que les pouvoirs se réveillent ? Combien de morts faudra-t-il ? Déjà, il y a quelques mois, un hôtel insalubre avait flambé... Depuis le début de l'année, 50 personnes ont péri.

En 2002, 1082 immeubles avaient été recensés comme insalubres... Dont la moitié dans un état « d'insalubrité irrémédiable »... Pourquoi ces immeubles ne sont-ils pas remis aux normes ? Pourquoi une telle mauvaise volonté à éradiquer l'insalubrité ?

Pire encore, le Gouvernement parle d'amplifier l'évacuation des immeubles dits dangereux. Mais où va-t-on reloger ces personnes, ces familles ? Dans les bidonvilles ? Car ces immeubles devront être retapés, réhabilités, puis réaffectés. Mais qui nous dit qu'ils ne seront pas livrés à une sauvage spéculation immobilière ?

Le logement social en France est en majeure partie aux mains d'entreprises privées dont l'objectif est plus de faire de gros bénéfices que de permettre aux familles les plus nécessiteuses d'accéder à un logement. Les associations d'accompagnement des familles démunies sont en grand déficit et ne sont pas en mesure d'avoir du personnel qualifié pour aider les familles à trouver une stabilité.

Ce nouveau drame illustre parfaitement l'incompétence notoire des pouvoirs publics qui rechignent à prendre les mesures nécessaires pour permettre à tous d'être logés décemment. **Nous exigeons que les responsables de cette situation en rendent compte devant la justice pour "Non assistance à personne en danger"**. D'autre part il est nécessaire de mettre en place un plan d'urgence pour donner les moyens aux associations spécialisées de pouvoir travailler correctement et pour favoriser les constructions des Offices Publics plutôt que des entreprises privées.

Se loger dans de bonnes conditions et en toute sécurité est un droit humain qui doit passer avant la spéculation pratiquée actuellement dans le système du logement social. Les vies humaines sont prioritaires. Aussi **la loi de réquisition doit être appliquée immédiatement afin de construire des immeubles sur tous les terrains vacants et d'occuper les 40 000 logements vacants de Paris intra-muros !**



Alain Ducq
président du PH